

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le vingt-sept janvier 2023 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	21
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : SUSS Jean-Marc, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

WOLFF Germain, RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Bruno (arrivé au point n°3), SCHNEIDER Mathieu, HERRMANN Murielle, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, MULLER Elodie, MERCKLING Stéphanie, WERLE Sarah, SPITZ Philippe (arrivé au point n°2), ANTON TOSTAIN Laëtitia, KLEIN-KOBI Sébastien, VOLLMER Karin.

Absente excusée avec pouvoir	1
-------------------------------------	----------

Mme STEINMETZ Brigitte, donne pouvoir à M. HENRION Damien

Absent excusé	0
----------------------	----------

Absent	1
---------------	----------

ZELLER RUTTER Gaëlle

Quorum : calcul du quorum : $23 : 2 = 11,50$ arrondi à l'entier supérieur 12.

Avec 21 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire accueille les conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances
4. Finances communales – débat d'orientation budgétaire pour 2023
5. Patrimoine – 6, rue de Brumath - détermination du prix de vente
6. Informations et questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022 a été transmis le 4 janvier 2023.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'observations écrites et demande s'il y a des observations orales, comme il n'y en a pas, il fait procéder au vote.

Le conseil municipal

ADOpte à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022 puis procède à sa signature.

2. Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1. Communications du maire :

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h (sauf exception)
- ❖ **Permanence du maire et des adjoints sur RDV** :
Le mercredi matin une semaine sur deux en alternance maire et adjoint
- ❖ **Commission communale / comité de pilotage**
 - Commission des Finances : 12 janvier
 - Commission Environnement : 23 janvier
- ❖ **Divers** :
 - 13 décembre : assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin
 - 13 décembre : entretien avec le président de l'APP de Weitbruch
 - 16 décembre : réunion avec la gendarmerie de Haguenau et Brumath à Soufflenheim
 - 20 décembre : remise de 2 colis de Noël à la maison de retraite à Bischwiller
 - 22 décembre : réunion à Brumath avec Etienne WOLFF et Denis RIEDINGER
 - 4 janvier : réunion avec 3 maires de l'amicale des maires du canton de Brumath
 - 10 janvier : réunion avec l'expert de notre assurance pour l'installation footballistique Léonard SPECHT

- 11 janvier : réunion avec la CeA à Colmar
- 12 janvier : réunion avec la gendarmerie du canton de Niederschaeffolsheim
- 18 janvier : rdv avec le lotisseur Terre et développement
- 18 janvier : réunion à la mairie de Brumath avec des maires du canton de Brumath
- 20 janvier : réunion en mairie avec l'amicale des maires du canton
- 24 janvier : invitation ES à Schiltigheim
- 25 janvier : réunion à Strasbourg avec Amélogis concernant le lotissement « Im Rott »
- 25 janvier : réunion annuelle avec le FCW pour l'entretien des terrains de football et du bâtiment
- 25 janvier : réunion avec M. DURST, conseiller aux décideurs locaux secteur de la CC pays Rhénan et CC Basse Zorn
- 25 janvier : réunion avec le conseil de fabrique

❖ CCAS

10 janvier : réunion du conseil d'administration

2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

Alinéa 4 : Marchés publics

Acquisition 13 horloges astronomiques /Eclairage public	S2EI	7.410,00 €
Mobilier urbain/banquettes granit/rue principale	Mobil concept	24.159,84 €
Tracteur compact JD 2032R	HAAG	38.280,00 €
Casiers vestiaires /école maternelle	JUND Jean-Philippe	990,00 €
Raccordement borne recharge parking Alsatia	Strasbourg Elec.Réseau	869,14 €
Signalisation lumineuse panneau école/rue principale	EG SIGNALISATION	7.192,80 €
Installation potelets voirie + marquage sol /rue principale	EG SIGNALISATION	1.414,56 €

Alinéa 6 : contrat d'assurance et indemnisation des sinistres

- Remboursement d'un sinistre (dégât d'eau point lecture) Groupama 9.539,20 €

Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières :

Le maire a accordé une concession pour

- Une tombe double à 120 € à Mme KREBS Marie.

Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

N°	Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
16	14/12/2022	M. Mme Gilbert SUSS 4 hameau Birkwald 67500 WEITBRUCH	Terrain Rue Principale	7	25	4.26	M. Mme Christophe TRINKAUS 72 rue Principale 67500 WEITBRUCH	OUI	21/12/2022

Alinéa 24 : Renouvellement de l'adhésion aux Associations (inférieur à 1.000 €)

Contribution 2022/complément CVO France bois forêt 64,00 €

3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

Le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn :

- Bureau : 12 décembre, 16 janvier
- Divers
 - 12 décembre : assemblée générale du SDEA
 - 3 janvier : réunion concernant la zone d'activité
 - 16 janvier : réunion concernant la mobilité et la ZAN
 - 19 janvier : vœux de la CCBZ au monde économique

❖ SMITOM

13 janvier : réunion mensuelle ISDND à Weitbruch
20 janvier : réunion du bureau à Schweighouse sur Moder

Le maire donne la parole aux délégués pour qu'ils fassent un compte-rendu des principaux dossiers en instance.

Jean-Claude KREBS

Concernant l'ISDND, il précise qu'en 2022, 10.500 tonnes ont été enfouies (chiffre en baisse dû à un meilleur tri) dont 6.700 tonnes du périmètre de SMITOM et 1.400 tonnes de refus de tri de Strasbourg. A l'avenir, les refus de tri seront incinérés pour palier en partie la baisse des volumes des poubelles bleues (production d'énergie).

Il informe aussi qu'il y aura un autre exploitant à partir de cet été, suite à l'appel d'offre et que la demande d'installation de panneaux photovoltaïques est toujours en cours d'instruction.

Le maire

Précise que le refus de tri a coûté 200.000 € en 2022 au SMITOM.

Jean-Claude KREBS

Précise que la collecte des biodéchets est un succès, des bornes supplémentaires seront installées : du 5 au 20 janvier 14,4 tonnes ont été collectées sur la CCBZ dont 3 tonnes à Weitbruch.

Angèle GELDREICH

Informe que dans le cadre du plan de relance les projets de rénovation des rues Strieth et Principale, la CCBZ nous reversera 22.800 € sur les 200.000 reçus de la CeA.

Le maire

L'évènement « la Basse Zorn à l'An vert » se tiendra le 4 juin à Weyersheim, la CCBZ cherche des bénévoles, une réunion aura lieu le 8 février.

Mathieu SCHNEIDER

Demande si suite au transfert de la compétence « transport » à la CCBZ, il y avait des actions de menées.

Il est précisé que des pourparlers sont en cours avec la CAH pour que le *Ritmo* passe par les communes de la CCBZ ou au moins par Weitbruch et Gries, que le PETR élabore un schéma directeur pour l'implantation des bornes de recharges électriques, qu'une aire de covoiturage est en réflexion à Geudertheim et que l'extension du réseau des pistes cyclables se poursuit.

Philippe SPITZ

Rappelle que la compétence a été donné à la CCBZ parce qu'elle fait partie du PETR et que les quatre communautés de communes du Nord Alsace travaillent sur un plan de mobilité qui va donc de La Wantzenau à Wissembourg.

4. Finances communales – débat d'orientation budgétaire pour 2023

Le maire donne la parole à Jean-Marc PFRIMMER, adjoint au maire qui expose :

Bien que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne soit obligatoire que dans les communes de plus de 3.500 habitants (Art L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), la commune a décidé de le réaliser.

Ce débat a pour objet de présenter les orientations proposées par l'exécutif préalablement au travail de présentation budgétaire.

Sur la base de l'exécution du budget de l'année précédente, le conseil municipal est appelé à rendre un avis sur les propositions formulées en matière d'ajustement des taux d'imposition, de prévision en matière de recettes maîtrisables par la collectivité et de dégager des priorités d'investissement en fonction des capacités financières de la collectivité.

La commission des Finances s'est réunie le 12 janvier 2023 et a examiné les éléments suivants :
(Ci-joint les 6 fiches et documents annexes)

- **La situation budgétaire 2022**

Le compte administratif (provisoire) fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 409.025,62 €,
- Une CAF nette (épargne) de 193.025,62 € (hors remboursement de crédit relais),
- Un déficit d'investissement de 417.307,97 €,
- Un résultat global de - 8.282,35 €.

- **La fiche 4 : évolution des dépenses et recettes réelles de 2011 à 2022**

- **La fiche 5 : section de fonctionnement - évolution du résultat de 2007 à 2022**

- **La fiche 6 : section d'investissement – évolution du résultat de 2007 à 2022**

On constate que les dépenses et les recettes de fonctionnement sont stables depuis plusieurs années sauf entre 2020 et 2021 où les recettes de fonctionnement ont augmenté de 250.000 € suite au transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie à la commune.

Les dépenses d'investissement sont toujours très élevées depuis une dizaine d'année, on peut citer les grosses opérations : l'école unique, la nouvelle maison de l'enfance et maintenant les nouvelles installations pour le football mais aussi beaucoup d'autres travaux comme les travaux de voirie pour la rue Principale par exemple dont environ 140.000 € sont à la charge de la commune et l'investissement dans du matériel roulant et autres pour l'atelier.

Concernant la CAF nette ou épargne, depuis 2012 elle se monte à environ 200.000 €, ce qui n'est pas excessif surtout par rapport à la moyenne des communes du département de la même strate (14) mais tout de même elle nous permet d'investir sans faire de prêt.

- **La fiche 1 : travaux**

- Il reste un solde pour les travaux des Nouvelles Installations Footballistiques à payer en 2023,
- Sont listés les travaux réalisés en 2022, les travaux engagés en 2022 et à payer en 2023 et les travaux que la commission propose d'inscrire au budget 2023 (en violet).

Angèle GELDREICH

Précise que des économies de l'ordre de 11.000 € ont pu être réalisées grâce aux agents communaux qui ont mis en place les banquettes acquises pour la rue Principale.

Conclusion :

Vu le montant des investissements 2022 encore à financer de 110.461 €,
Vu les montants d'investissement déjà engagés pour un montant de 181.700 €,
Il faudra limiter les nouvelles dépenses au strict minimum (urgence).

- **La fiche 3 : dette**

Jean-Marc PFRIMMER liste chaque prêt en cours :

- Le dernier souscrit est celui pour les nouvelles installations du foot au taux fixe de 0,73%,
- Les prêts pour le multi-accueil et le périscolaire ont été souscrits en 2020 au taux fixe de 0,78 %,
- Un des deux prêts signés en 2014 pour l'école unique au taux de 2,76 % viendra à échéance en 07/2024, soit une annuité de 58.280 € en moins.
On peut noter que les taux sont très attractifs, actuellement ils s'élèvent à environ 3 % pour les particuliers et 4,5 % pour les entreprises,
- Un crédit relais de 800.000 € a été souscrit en 2021 en attendant le remboursement du FCTVA, 350.000 € ont été remboursés en 2022,
Il faudra prévoir en 2023 un remboursement partiel de 380.000 € et le solde de 70.000 € en 2024.
- Un crédit relais de 900.000 € a été souscrit en 2022 dans l'attente de la vente d'un certain patrimoine (l'ancien terrain de football rue de l'eau, l'ancienne école, 6 rue de Brumath, les terrains pour le lotissement dans l'extension de la rue de la Paix, ...),
- Il faudra prévoir le renouvellement de la ligne de trésorerie de 500.000 €.

Jean-Marc PFRIMMER donne quelques chiffres de l'analyse des chiffres de 2021 faite par M. DURST, le conseiller aux décideurs locaux de la commune, en comparaison des 14 communes départementales de la même strate.

Section de fonctionnement

Recettes : les taux des taxes locales sont à 1 point, en plus ou en moins, identique à la moyenne. Par contre le produit est plus faible que la moyenne : 282 €/hab / Weitbruch contre 464€ / hab /strate. Ceci est lié à l'assiette/la base qui est moins élevée.

Dépenses : 481 €/hab / Weitbruch contre 573 €/hab/strate,
dont les charges générales 144 €/hab /Weitbruch contre 210 € /hab/strate,
et les charges de personnels 185 €/hab/Weitbruch contre 261 €/hab/strate.

En conclusion la section de fonctionnement est bien maîtrisée.

Section d'investissement

Dépenses

Suite aux 3 grandes opérations, on arrive à un palier maximum d'endettement. Il faudra freiner les investissements en 2023 et 2024 et même arrêter les investissements en attendant que certains prêts arrivent à échéance et/ou qu'il y ait les recettes des ventes de biens tels que les terrains (lotissement, espace de centralité, ...) ou du bâti (l'ancienne école, ...).

Ce n'est qu'avec la CAF nette qu'on pourra financer les investissements en 2023 et 2024, puisqu'il ne sera pas possible de recourir à un prêt.

Dettes

2.152 €/habitant/Weitbruch alors que 654 €/habitant/strate.

La capacité de désendettement est de 14,21 ans (inclus les crédits relais) alors que le seuil d'alerte est de 9 ans.

Philippe SPITZ

Remercie l'adjoint et la commission pour le travail effectué et s'excuse encore une fois de ne pas y avoir participé pour des raisons professionnelles.

Il fait deux observations :

- Il fait remarquer qu'il y a 2 ans déjà lors du DOB, il avait souligné le problème du faible niveau de la CAF nette et que pendant les deux années, la commune a continué à investir.
Et précise que Le montant de la DGF est constant et que nous percevons la Dotation de Solidarité Rurale – Cible parce que nous sommes une commune « pauvre », ce qui explique en partie la faible CAF nette, et que les moyens d'actions sont limités.
- Que le ratio dette /habitant n'est pas très significatif ni pertinent car la situation de chaque collectivité est unique.

- **La fiche 2 : taxes locales**

- Évolution des taxes locales depuis 2007,
- Simulation d'augmentation des taxes de 0 à 5 %.
Les bases sont revalorisées de 7,1 % par l'Etat.
La taxe d'habitation ne concernera que les résidences secondaires.

La commission des finances du 12 janvier propose :

Vu le résultat de l'exercice 2022,

Vu l'inflation et les prix de l'énergie que la commune doit absorber également,

Vu le soutien aux associations au niveau de l'investissement mais aussi du fonctionnement par la prise en charge de tous les frais de fonctionnement,

Vu la suppression de la taxe d'habitation pour tous les administrés à partir de 2023,

Vu l'augmentation de la TFB pour un foyer fiscal (120 m² catégorie 5) à taux constant : 33 € et avec une augmentation du taux de 5 % : 59 €,

D'augmenter de 5 % les taux des quatre taxes locales (TH, TFB, TFNB, CFE).

Lors du tour de table, les observations suivantes sont faites :

Philippe SPITZ

L'augmentation des bases implique (7,1%) déjà une hausse conséquente pour les ménages, vu en plus, l'inflation alors que les salaires ne suivent pas.

L'Etat a supprimé la TH pour donner du pouvoir d'achat aux administrés, ce n'est pas pour que les collectivités en profitent pour augmenter les taxes locales d'autant plus que la TH a été compensée à l'euro près aux communes.

Il va voter CONTRE comme l'an dernier où une augmentation de 5% a déjà été appliquée.
Pour beaucoup de personnes la sortie de crise du COVID a été compliquée, s'est rajoutée la crise liée à la guerre en Ukraine. Dans les prochains temps, la pression mondiale va continuer. L'Etat français a réussi à contenir l'inflation mais jusqu'à quand ? Il y aura donc une période très compliquée et incertaine même si le prix de l'électricité et du gaz ont baissé (attendre que les stocks soient écoulés).
Les 33.000 € qui correspondent à la hausse de 5 % ne vont pas changer fondamentalement les résultats de la commune.

Mathieu SCHNEIDER

Précise que le taux de la taxe foncière est parmi les plus faibles en Alsace (cf article DNA).

Après discussion, le résultat global du tour de table donne la tendance suivante :

1 contre, 2 pour une augmentation de 2 %, 1 pour une augmentation de 3 % et les autres pour une augmentation de 5 %.

Jean-Marc PFRIMMER

Indique que le budget primitif 2023 sera préparé pour la prochaine réunion de la commission des finances et remercie Marie-Thérèse pour le travail effectué et qui est encore à réaliser.

Après avoir examiné les fiches en détail et après débat,

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

5. Patrimoine – 6 rue de Brumath – détermination du prix de vente

Le maire donne la parole à Angèle GELDREICH qui expose,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mai 2021 validant le principe de cession du bâtiment 6 rue de Brumath, fixant le prix de vente à 720.000 €, et autorisant le maire à signer un mandat exclusif avec l'agence immobilière Espaces Atypiques,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 décembre 2021 fixant le prix de vente à 650.000 € et autorisant le maire à résilier le mandat exclusif avec l'agence Espaces Atypiques et de l'autoriser à signer des mandats simples avec d'autres agences,

Vu l'avis des domaines sollicité le 18 décembre 2020 qui estimait le bien à 460.000 €,

Considérant les retours des potentiels acheteurs,

Propose de fixer le prix du bien à 520.000 €.

Philippe SPITZ

Précise qu'en principe il est contre la vente du patrimoine mais que vu la situation financière de la commune il allait voter POUR.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- **De fixer le prix de vente à 520.000 € net vendeur,**
- **De préciser que les autres conditions restent inchangées.**

6. Informations et questions diverses

Informations :

Jean-Claude KREBS

Informe que le mâât de 12 mètres, hors sol, pour les cigognes avec une corbeille ont été installés rue des Vignes la semaine dernière et que l'ancien nid au giratoire sera démonté demain matin (03/02/23) et qu'un nouveau système avifaune sera mis en place.

Le maire

Précise que pour le parc arboré, il y a, à ce jour, environ 20 personnes qui sont partantes pour offrir un arbre à la commune et que la plantation se ferait en deux étapes, la première à l'automne 2023 et la deuxième à l'automne 2024.

Véronique KOST

Fait part des interrogations d'un administré qui se demandait s'il n'était pas possible de laisser allumer l'éclairage public le soir de Noël et du nouvel an ? Et s'il n'était pas possible d'éteindre un luminaire sur deux ?

Jean-Claude KREBS

Précise que les horloges que nous avons acquises ne permettent pas de programmer à distance, il faudrait modifier les horloges manuellement une à une.

Et concernant l'extinction d'un lampadaire sur deux, une petite partie du village pourrait être concerné (il faut un câble supplémentaire) et le choix a été fait d'éteindre à l'identique sur l'ensemble du village.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du conseil municipal en 2023 (Prévisions)
23 janvier à 19h00 en mairie : commission Environnement	16 mars
3 février à 18h00 au Millenium : vente de bois	25 mai
2 mars à 19h00 en mairie : commission des Finances	29 juin
7 mars à 18h00 en mairie : comité de pilotage Maison de l'enfance	14 septembre
18 mars : nettoyage de printemps	19 octobre
	23 novembre
	15 décembre

Le maire clôt la séance à 23h00.

Lu et approuvé,

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 8 février 2023.
Délibérations mises en ligne sur le site internet le 8 février 2023.



Le Maire,

Damien HENRION



La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse WEISBECKER